



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 14

Réunion du :	Mardi 22 Novembre 2022
Président :	M. Guy BOUCHON
Réfèrent C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	MME Huguette CARPENTIER
Membre :	MM. Frederic BAUMANN - Yves FRACHET

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Tirage Coupe du Var
- Reports de matchs

INFORMATION

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDIS

* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

Rappel du N° de téléphone des membres de la Commission à contacter : M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90

- M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 07.64.40.29.29 – M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76.

Ces derniers noteront les clubs les ayant contactés.



*** IMPORTANT**

Pour le bon déroulement des divers Championnats, la Commission des Activités Sportives demande un effort à tous les clubs pour jouer les matchs reportés à la première date de rattrapage ou en semaine.

S'il s'avère que les clubs, pour diverses raisons ne peuvent s'entendre, la Commission prendra la décision impérative pour la continuité des Championnats.

RAPPEL

Les reports pourront être acceptés par la commission qu'en cas de force majeure.

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard **le Jeudi précédent la rencontre avant 17h00.**

Aucun report ne sera accepté après cette date.

Les demandes de report effectuées après la vérification de la Commission des Calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisés d'une amende de 18€.

FORFAIT GENERAL

LORGUES ET.S. : Déclarant forfait général pour son équipe Séniors A 11

Amende financière 92€

COUPE DU VAR SENIORS A 8

A JOUER LE 18 DECEMBRE 2022

Sur le terrain du 1^{er} Nommé

CADRAGE FEMININES A 8

ELAN SPF CAMPSOIS / BESSES SPORT

A JOUER LE 05 FEVRIER 2023

Sur le terrain du 1^{er} Nommé

1/8 de FINALE FEMININES A 8

FC PAYS DE FAYENCE / EFC FREJUS ST RAPHAEL
US SANARY / US CARQUEIRANNE LA CRAU
US ST MANDRIER / AS ST CYR
SO LONDAIS / UA LA VALETTE
FC PUGETOIS / FC ROCBARON
SC DRAGUIGNAN / EFC LA SEYNOIS
(ELAN SPF CAMPSOIS ou BESSES SPORT) / OST ST MAXIMIN
CA ROQUEBRUNOIS / AS CALLAS CANTON

COUPE DU VAR SENIORS A 11

Tirage effectué le 22.11.2022 par : Nathalie COGGIA Directrice Administrative du District du Var, Julien LE DORAN Président Commission Loisirs, Cathy DARDON Présidente du Statut de l'Arbitrage et les Membres de la Commission Féminines



District du Var de Football



A JOUER LE 18 Décembre 2022

Sur le terrain du 1^{er} Nommé

CADRAGE FEMININES A 11

RC LA BAIE / DRAGUIGNAN

CARQUEIRANNE LA CRAU / SPORTING TOULON

Exempt : TOULON ELITE FUTSAL – HYERES FC

A JOUER LE 07 Mai 2023

Sur le terrain du 1^{er} Nommé

1/2 de FINALE FEMININES A 11

TOULON ELITE FUTSAL / VAINQUEUR (RC LA BAIE – DRAGUIGNAN)

HYERES FC / VAINQUEUR (CARQUEIRANNE LA CRAU - SPORTING TOULON)

REPORTS DE MATCH

RAPPEL

TOUT REPORT DE MATCH EST SOUMIS A L'APPROBATION DE LA COMMISSION FEMININE

A jouer le 11.12.2022

Féminines Séniors à 8 D2

LA VALETTE / SAINT MANDRIER du 02.10.22 (54804.1)

CAMPS ELAN SP / PAYS DE FAYENCE F.C du 27.11.22 (54825.1)

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1^{ERE} PARUTION

Féminines Séniors à 8 D2

EFC FREJUS ST RAPHAEL / U.A. VALETTOISE du 20.11.22 (54822.1)

U15 Féminines à 8

HYERES FC 1 / TOULON ELITE FUTSAL 1 du 19.11.22 (55276.1)

DESIDERATA

Club souhaitant jouer le Samedi après-midi

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U15F

MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

FEMININES A8 D1 : A.S ST CYR 1 / F.C ROCABRON du 27.11.2022. Changement d'heure après le délai.

Amende financière de 20€ à imputer à FC ROCBARON (25167716).



District du Var de Football



Prochaine réunion
Mardi 29 Novembre 2022

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER